

**Hôtel de Ville****Town Hall**

Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue par moyens de télécommunications le 8 avril 2021, à 18h30.

Principes directeurs d'aménagement – Corridor vert

ATTENDU qu'Hydro-Québec prévoit reconstruire la ligne de transport d'électricité qui se situe à Montréal dans l'axe Saraguay-Aqueduc, laquelle s'étend sur dix-huit kilomètres traversant le territoire de cinq arrondissements et deux municipalités, dont Montréal-Ouest;

ATTENDU que l'envergure du projet rend nécessaire la prise en compte des préoccupations que peuvent avoir les résidents voisins et les organismes municipaux concernés, tout en offrant la possibilité d'y intégrer un réaménagement des lieux au bénéfice de la population;

ATTENDU que ceci pourrait se réaliser par le moyen d'un sentier multifonctionnel à usage récréatif, qui à Montréal-Ouest se situerait dans l'emprise de la ligne de transport entre le terrain de golf à Lachine et la limite nord du parc R.D. Paul;

ATTENDU qu'un comité de travail composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Ville, ainsi que de citoyens de Montréal-Ouest, a tenu huit réunions de juin 2019 à décembre 2020, et convenu de recommandations qu'il a fait suivre au Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Dino Mazzone, Conseiller, et résolu:

- 1) De prendre acte des principes directeurs d'aménagement tels que formulés par le comité de travail sur le Corridor Vert qui sera aménagé dans l'emprise de la ligne de transport où auront lieu les travaux de reconstruction d'Hydro-Québec.
- 2) D'accepter ces recommandations quant aux principes directeurs pour la localisation, l'utilisation visée, l'aménagement, les aspects environnementaux et la sécurité, sujet aux droits immobiliers et aux baux, et sous réserve de la confirmation du tracé du Corridor Vert.

Adoptée à l'unanimité.

20210408-005

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 4 mai 2021

Claude Gilbert, Greffier